

**Numéro de dossier :**

# **EXAMEN D'ENTREE**

## **SYNTHESE DE DOCUMENTS ECONOMIQUES**

**1<sup>ère</sup> année**

***3 HEURES***

# VOUS DEVEZ TRAITER L'UN DES DEUX SUJETS SUIVANTS

## Sujets 3A1

### Sujet N°1 :

- Quels sont les enjeux du financement des ONG occidentales ?

Documents joints :

- « Médecins du Monde a fait « pot commun » », Libération, 4/01/07
- « Point de vue : Les associations doivent mieux s'autofinancer », La Tribune, 12/03/07

### Sujet N°2

- Sous quelles conditions le commerce mondial peut-il profiter aux pays pauvres ?

Documents joints :

- « Commerce : Pour l'OMC la libéralisation peut accroître les inégalités », La Tribune, 21/02/07
- « La fin des subventions aux producteurs du Nord ne suffira pas à sauver le coton africain », Le Monde Economie, 20/03/07

## **RECOMMANDATIONS METHODOLOGIQUES :**

Vous réaliserez une analyse construite, à cette fin vous utiliserez vos connaissances personnelles et les documents joints en annexe.

## **VOTRE SYNTHÈSE DEVRA COMPORTER :**

- une introduction présentant le sujet et annonçant le plan
- un développement structuré faisant apparaître le plan
- une conclusion

## Point de vue; Les associations doivent mieux s'autofinancer

MARIE-FRANÇOISE MATOUK, PRÉSIDENTE D'ASSOCIATION HUMANITAIRE

12 mars 2007

[La Tribune](#)

L'article de Hughes Sibille publié récemment dans ces colonnes dessine trois pistes intéressantes pour le financement des associations à objectif social ou caritatif. On ne peut qu'approuver son souci de consolider et de clarifier en même temps les financements publics de ces associations, et en exiger une transparence totale. On ne peut qu'approuver aussi sa proposition de diversification des ressources et, notamment, d'appel au mécénat, et son encouragement fiscal. Les fortunes françaises accusent un certain retard sur celles des États-Unis pour ce qui est de la générosité. Les Américains versent aux non profit organisation 2 % de leur PIB. Pour faire jeu égal, les Français devraient verser 36 milliards d'euros. Aujourd'hui, ils en versent dix fois moins !

### Clientélisation de la démocratie

Mais les associations caritatives, petites ou grandes, à visée interne ou internationale, ne constituent qu'une petite part, en nombre du moins, des associations à but non lucratif en France. Mairies et conseils généraux sont partout sollicités par des associations de loisirs ou de réflexion auxquelles on ne peut en aucun cas trouver un caractère caritatif. Maires et élus départementaux leur accordent des subventions, souvent ridicules (quelques milliers d'euros) mais qui, au total, pour chaque collectivité, finissent par représenter une somme non négligeable. La somme de ces subventions, à l'échelon national, représente sans aucun doute plusieurs millions d'euros. Soit l'équivalent de plusieurs centaines de logements sociaux.

Tous les élus se plaignent de cette pratique de la sébile mais s'y soumettent compte tenu de l'impact électoral d'un éventuel refus. Nous sommes, sur ce point, en pleine clientélisation de la démocratie. Appartient-il au contribuable de financer, sans qu'il ait été consulté, tel ou tel club de boulistes, de tennismen, telle association sportive (sauf si elle s'adresse aux scolaires), telle association de chasse ou de pêche, et même telle ou telle association idéologique ? La réponse est non. On ne doit pas contraindre le contribuable à partager des choix ludiques ou idéologiques. On peut, au titre de la cohésion sociale, nationale et internationale, la faire contribuer, sans choix explicite, à des œuvres charitables, mais sa délégation implicite doit s'arrêter là.

Comment peuvent alors vivre ces associations qui, néanmoins, créent du lien, renforcent le tissu social, en apportant satisfaction à leurs membres ? Par trois voies. La première est celle des cotisations. Elle est largement utilisée, mais insuffisamment. La cotisation est un acte militant qui, pour traduire ce militantisme, doit peser d'un certain poids dans la bourse des sociétaires. Pas trop important, mais plus significatif que 10 ou 15 euros par an. La deuxième voie est le mécénat de personnes tierces qui jugent utile ou moral d'aider ces associations. La loi française, qui n'accorde la déduction fiscale qu'aux associations reconnues d'utilité publique, est saine. Mais les associations peuvent aisément trouver cent façons de "remercier" le mécène de ses dons.

Enfin, la troisième voie, elle non plus pas assez utilisée, consiste à générer des recettes. La pratique américaine de dîners, soirées ou manifestations, dont le coût est inférieur au prix, et qui sont organisés par l'association à son profit, peut être développée. La vente de services, qui est au cœur des associations spécialement créées pour les services d'assistance (dépendance, garde...), peut très bien être utilisée aussi par les autres avec un peu d'imagination.

#### Autofinancement

Enfin, les associations d'aide aux pays pauvres, même si elles peuvent être éligibles aux aides publiques, peuvent fort bien - des expériences concrètes et durables le prouvent-, en vendant les produits de ces pays, par exemple les produits artistiques, générer des recettes confortables pour poursuivre de manière indépendante et sans appel au contribuable leurs actions caritatives. Ne transformons pas les associations en mendiantes. Si nous voulons nous associer pour une œuvre caritative, ludique ou idéologique quelle qu'elle soit, essayons, avant de tendre la sébile, de voir comment nous pouvons l'autofinancer. Avec l'avantage annexe de s'éviter, chaque année, et plus encore en cas de changements politiques, les gémissements annuels pour le renouvellement.



#### **Médecins du monde a fait "pot commun"**

HOFNUNG Thomas

4 janvier 2007

[Libération](#)

L'ONG a affecté une partie des dons à d'autres missions.

Dotée d'une forte crédibilité morale dans la galaxie humanitaire française, l'association Médecins du monde (MDM) a-t-elle "joué" avec la générosité de ses donateurs lors du tsunami de décembre 2004 ? Evoquant dans son rapport "l'exception de Médecins du monde", la Cour des comptes déplore un manque de transparence de la part de l'association fondée par Bernard Kouchner, à la fin des années 70, à l'issue d'une scission de Médecins sans frontières (MSF). Si MDM a bien dépensé 91,83 % des 11,4 millions d'euros collectés, elle n'a informé qu'a posteriori les donateurs que 3,4 millions d'euros, issus des appels par courriers ciblés sur le tsunami, avaient été, dès le départ, affectés à d'autres causes.

"Crises oubliées". L'association caritative explique qu'elle a indiqué aux donateurs réguliers, dès janvier 2005, qu'"une part [de leur argent, ndlr] pourrait être affectée à des crises oubliées". Quant aux donateurs "spontanés" (les deux tiers des sommes engrangées lors du tsunami), ils ont bien été informés, mais tardivement : en septembre 2005. Seul "1 % a refusé", précise Eric Chevallier, directeur des missions internationales.

Reprenons les faits. A la suite du tsunami, MDM envoie un "mailing" classique à ses donateurs. "Nous faisons toujours appel à la générosité du public pour une action d'urgence", explique Michel Brugière, directeur général de l'association. Ce courrier va drainer 3,4 millions d'euros.

Dans le même temps, les "dons spontanés" affluent au siège parisien de l'ONG, qui bénéficie, comme les autres, de l'immense élan de générosité suscité par cette catastrophe sans précédent : environ 8 millions d'euros.

Dix jours après la tragédie, Médecins sans frontières, estimant avoir suffisamment d'argent pour mener à bien ses missions en Asie, appelle à cesser les dons. Son exemple, loin de faire des émules, suscite une polémique virulente dans le secteur humanitaire. Pour rassurer le public, la plupart des acteurs de l'humanitaire français telle la Croix-Rouge française ou Action contre la faim (ACF) s'engagent à dépenser sur place la totalité des sommes perçues. Au risque de ne plus savoir qu'en faire, s'inquiètent certains experts. La Croix-Rouge, qui a collecté 115 millions d'euros, affirme en avoir dépensé 60 % fin 2006. ACF, en revanche, a quasiment bouclé ses missions en Asie.

Médecins du monde, qui se dit "opposé par principe aux affectations aveugles", n'a choisi aucune de ces deux options. Elle n'a pas appelé à suspendre les dons, sans s'engager à tout dépenser dans les pays affectés par la catastrophe. Ce n'est qu'à l'été 2005 que l'association informe ses donateurs qu'une partie de leur argent va être réaffecté à d'autres causes, se justifiant en ces termes : "Le déclenchement d'une mission d'urgence, notamment en cas de catastrophe naturelle, implique de dégager très rapidement de gros moyens financiers (...) Ce n'est qu'ensuite que nous avons constaté cet exceptionnel élan de générosité spontané, qui nous a surpris." (Libération du 26 décembre 2005). Un argument qui est loin de convaincre un expert français de l'humanitaire, qui a requis l'anonymat : "C'est une attitude hypocrite, dit-il. Si les donateurs avaient su que leur argent ne serait pas dépensé immédiatement sur des programmes en Asie, ils n'auraient probablement pas envoyé de chèques."

Probité. MDM, dont la probité n'est pas en cause, explique agir au mieux des intérêts de ses bénéficiaires. "Nous avons indiqué à la Cour que nous disposons depuis notre création d'un pot commun dans lequel nous puisons des recettes redistribuées à l'ensemble de nos missions à travers le monde, précise Michel Brugière. Sans ce dispositif, nous n'aurions jamais pu lancer des programmes de prise en charge des malades du sida, il y a quinze ans, ou des toxicos à l'époque où personne ne s'en préoccupait. Nous aurions dû fermer 70 % de nos missions."

Au final, MDM a dépensé 3,6 millions d'euros sur un total de 11, 4 millions au Sri Lanka et en Indonésie, où elle a achevé ses missions en mars et en septembre 2006. Le reste de "l'argent du tsunami" a été affecté à d'autres programmes, notamment en Birmanie, en Afghanistan, au Sud-Soudan et en Haïti.

Economie; International

**Commerce : Pour l'OMC, la libéralisation peut accroître les inégalités**

LAURENT CHEMINEAU

21 février 2007

[La Tribune](#)

L'OMC et l'OIT prônent des politiques nationales de redistribution pour contrer les inconvénients à court terme de la mondialisation.

Pour la première fois, une étude conjointe sur les liens entre commerce et emploi vient d'être réalisée par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Organisation internationale du travail (OIT). Tous ceux qui s'inquiètent des effets produits par le dumping social pratiqué dans les pays émergents sur la concurrence commerciale ne manqueront pas d'être intéressés par cette étude nuancée à propos des bienfaits de la mondialisation et intitulée " Commerce et emploi, défis pour la recherche d'une politique ".

Selon ce rapport, l'éducation est un facteur clé. Elle détermine " la capacité d'adaptation d'une économie aux nouvelles technologies ". Au niveau individuel, elle " modifie la capacité de gérer les changements, un aspect important dans un monde globalisé qui demande aux individus de s'adapter à des situations nouvelles ".

## TOUT LE MONDE NE RESSORT PAS GAGNANT

Les enjeux sont cruciaux : la libéralisation, qui " réalloue les ressources en fonction du principe des avantages comparatifs ", se traduit par " la destruction et la création d'emplois ". De ce double processus, tout le monde ne ressort pas gagnant, admettent l'OMC et l'OIT. Si " à long terme on suppose que les gains d'efficacité générés par la libéralisation produisent globalement un effet positif sur l'emploi ", " à court terme les effets nets sur l'emploi peuvent être positifs ou négatifs selon les spécificités d'un pays ", ajoute-t-il. La libéralisation commerciale, en favorisant les industries à forte intensité capitaliste et le besoin de qualifications au détriment des industries à forte densité de mains-d'oeuvre " pourrait mettre en jeu une inégalité accrue " entre les diverses catégories d'emplois au sein des pays riches, le phénomène inverse pouvant se produire dans les pays pauvres, selon le rapport. Pour ces raisons, celui-ci recommande aux gouvernements de mettre en oeuvre des politiques sociales et de l'emploi susceptibles de "redistribuer une partie des gains commerciaux des gagnants vers les perdants" .

Mais le succès de ces politiques est conditionné par les infrastructures du pays, l'accès à l'information, aux télécommunications, aux financements... D'où l'importance de la mobilisation des pays riches en faveur de l'" aide pour le commerce " dont ont besoin les pays pauvres pour concrétiser les bénéfices de l'ouverture des marchés que leur consentent parfois les pays industrialisés.

## La fin des subventions aux producteurs du Nord ne suffira pas à sauver le coton africain

20 mars 2007

[Le Monde Economie](#)

De meilleures institutions, des réformes réglementaires internes, des investissements dans les infrastructures et dans l'information sur les marchés sont aussi nécessaires

Lors de l'ouverture de la 24<sup>e</sup> conférence des chefs d'Etat franco-africains, Jacques Chirac a appelé les pays riches à éliminer leurs subventions à la production de coton. Ces dernières augmentent artificiellement l'offre mondiale et dépriment son prix, privant les producteurs subsahariens d'opportunités d'exportation et quelque 10 millions d'habitants d'Afrique de l'Ouest d'une source de revenus capitale.

L'élimination des subventions serait d'autant plus opportune que les restrictions américaines et européennes décidées en 2005 à l'encontre des importations textiles chinoises devraient être abolies, en décembre 2007, par l'Union européenne et, en décembre 2008, par les Etats-Unis. Ces restrictions freinent la croissance de la production textile chinoise, donc ses besoins en coton. Leur élimination offrirait aux producteurs ouest-africains de nouvelles opportunités d'exportation. D'après une étude récente du Groupe d'économie mondiale à Sciences Po (GEM), chaque variation de 1 % des exportations textiles chinoises vers l'Europe et les Etats-Unis se solderait par une variation de 1,8 % des importations chinoises de coton en provenance d'Afrique.

La demande de retrait des subventions cotonnières n'est pas nouvelle, mais la conjoncture actuelle est favorable. Pour la France et l'Europe, le coton est un sujet mineur, comparé aux autres produits agricoles en jeu dans les négociations de Doha. Pour les Etats-Unis, deuxième producteur mondial de coton, le sujet, au contraire, est sensible, mais ne pas réduire les subventions cotonnières devient difficile. En mars 2005, l'organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) les a jugés contraires aux engagements des Etats-Unis auprès de l'OMC, et cette obligation légale s'est doublée d'une contrainte politique depuis que quatre pays producteurs de coton ouest-africains ont su médiatiser leur cause grâce à leurs initiatives dans le cadre de l'OMC.

Cela dit, la bataille du coton est loin d'être gagnée car les gouvernements ouest-africains devront faire bien plus que réclamer le changement des politiques des pays riches. Ils devront s'atteler à une réforme profonde de leur secteur cotonnier pour accroître les capacités de réaction de leurs producteurs nationaux. Les études disponibles estiment les pertes subies par les producteurs ouest-africains, du fait des subventions européennes et américaines, à un montant compris entre 26 et 504 millions de dollars par an. Cet écart considérable tient essentiellement à l'appréciation que les analystes font de la réactivité supposée des producteurs ouest-africains à une hausse du prix mondial du coton consécutive à une suppression des subventions. Plus cette réactivité est faible, moins les pertes causées par les subventions sont importantes.

Or une autre étude récente du GEM suggère que cette réactivité serait très faible et, plus grave encore, en baisse depuis le milieu des années 1990. En somme, les opportunités potentielles liées à l'élimination des subventions et des quotas risquent d'être des plus limitées si les gouvernements ouest-africains n'agissent pas avec vigueur chez eux.

Pourquoi les producteurs ouest-africains seraient-ils si peu réactifs ? La cause essentielle semble bien être les régulations inappropriées mises en oeuvre par les institutions semi-publiques ouest-africaines, qui empêchent les petits producteurs d'être directement en contact avec les marchés nationaux et internationaux. Certes, des réformes ont été engagées depuis la fin des années 1980, mais il y a encore beaucoup à faire. Au Mali, par exemple, il semble que la seule réforme ayant eu un impact sur la réactivité des producteurs ait été la dévaluation du franc CFA, en 1994. Cela suggère que, pour être efficaces, les réformes doivent être transparentes et apparaître irréversibles. Il faut aussi qu'elles s'accompagnent de progrès techniques et d'investissements en infrastructure améliorant le fonctionnement des marchés intermédiaires (entrants, transport et égrenage notamment). Toutes ces réformes sont d'autant plus urgentes que, bien que la production augmente, les rendements baissent.

Ainsi, pour que " l'insertion de l'Afrique dans les échanges internationaux se fasse dans le respect de l'équité ", selon les termes de Jacques Chirac, l'abolition des subventions ne suffira pas. De meilleures institutions, des réformes réglementaires internes, des investissements dans les infrastructures et dans l'information sur les marchés du coton seront nécessaires. Les fonds français et européens promis au titre de l'aide au commerce pourraient être utilement alloués à ce secteur crucial pour le développement de l'Afrique.

Il restera alors à souhaiter que le prochain président français reconnaisse que les autres subventions agricoles européennes asphyxient, elles aussi, les producteurs africains, et qu'une réforme générale de la politique agricole européenne pourrait profiter aux paysans africains autant voire plus que les politiques d'aide au développement.

CLAIRE DELPEUCH

Claire Delpuch est assistante de recherche au Groupe d'économie mondiale à Sciences Po